

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la pêche

13.4.2007

PE 388.371v02-00

AMENDEMENTS 14-17

Projet de rapport

(PE 388.371v01-00)

Zdzisław Kazimierz Chmielewski

Proposition de règlement du Conseil établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de cabillaud de la mer Baltique et aux pêcheries exploitant ces stocks

Proposition de règlement (COM(2006)0411 – C6-0281/2006 – 2006/0134(CNS))

Texte proposé par la Commission

Amendements du Parlement

Amendement déposé par Carl Schlyter

Amendement 14

Considérant 3 bis (nouveau)

***(3 bis) Selon les dernières informations
fournies par le CIEM, environ 35% à 45%
des débarquements de cabillaud issu du
stock oriental n'auraient pas été déclarés;***

Or. en

Justification

Ce chiffre a été communiqué par Hans Lassen du CIEM au cours d'un exposé devant la commission de la pêche en février 2007.

Amendement déposé par Carl Schlyter

Amendement 15

Considérant 3 ter (nouveau)

(3 ter) D'après le plan d'action international de la FAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, "Les États devraient prendre des mesures pour s'assurer que leurs importateurs, transbordeurs, acheteurs, consommateurs, fournisseurs de matériel, banquiers, assureurs et autres prestataires de services, ainsi que le public, sont conscients des effets négatifs des relations commerciales qu'ils pourraient entretenir avec des navires identifiés comme pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée";

Or. en

Justification

Extrait du paragraphe 73 du plan d'action de la FAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Amendement déposé par Carl Schlyter

Amendement 16

Article 4, première partie

Le plan assure l'exploitation soutenable des stocks de cabillaud concernés en réduisant progressivement la mortalité par pêche et en la maintenant à des niveaux supérieurs ou égaux à:

1. Le plan vise à accroître les quantités de poisson adulte à des niveaux égaux ou supérieurs à:

1) 23 000 tonnes pour les stocks de cabillaud des subdivisions 22 à 24, et

2) 160 000 tonnes pour les stocks de cabillaud des subdivisions 25 à 32.

Or. en

Justification

Le CIEM a défini le niveau le plus bas acceptable (limites de conservation) pour les stocks de cabillaud des subdivisions 25 à-32 à 160 000 tonnes mais il n'a pas défini la limite pour les subdivisions 22 à 24, de sorte que la limite de précaution (Bpa) de 23 000 tonnes est utilisée pour ce stock. Le CIEM a également indiqué qu'une mortalité par pêche de 0,3 à 0,6 pour les subdivisions 22 à 24 et de 0,3 pour les subdivisions 25 à 32 se traduirait par un risque faible pour la reproduction et de hauts rendements à long terme, de sorte que la mortalité devrait être maintenue sous ces niveaux.

Amendement déposé par Carl Schlyter

Amendement 17

Article 4, deuxième partie

2. Lorsque le CIEM détermine que ces niveaux cibles ont été atteint, le plan veille également à l'exploitation durable des stocks de cabillaud en maintenant les taux de mortalité par pêche à des niveaux qui ne sont pas supérieurs à:

1) 0,6 pour les individus âgés de 3 à 6 ans dans le cas du stock de cabillaud des subdivisions 22, 23 et 24;

2) 0,3 pour les individus âgés de 4 à 7 ans dans le cas du stock de cabillaud des subdivisions 25 à 32;

1) 0,6 pour les individus âgés de 3 à 6 ans dans le cas du stock de cabillaud des subdivisions 22, 23 et 24;

2) 0,3 pour les individus âgés de 4 à 7 ans dans le cas du stock de cabillaud des subdivisions 25 à 32;

Or. en

Justification

Le CIEM a défini le niveau le plus bas acceptable (limites de conservation) pour les stocks de cabillaud des subdivisions 25 à-32 à 160 000 tonnes mais il n'a pas défini la limite pour les subdivisions 22 à 24, de sorte que la limite de précaution (Bpa) de 23 000 tonnes est utilisée pour ce stock. Le CIEM a également indiqué qu'une mortalité par pêche de 0,3 à 0,6 pour les subdivisions 22 à 24 et de 0,3 pour les subdivisions 25 à 32 se traduirait par un risque faible pour la reproduction et de hauts rendements à long terme, de sorte que la mortalité devrait être maintenue sous ces niveaux.